

Les textes
de référence

Janvier 2023



L'Équipe de Coordination Pastorale



« L'expérience vécue et persévérante de la synodalité est pour le Peuple de Dieu une source de la joie promise par Jésus, un ferment de vie nouvelle, un tremplin pour une nouvelle phase de l'engagement missionnaire ».

Commission Théologique Internationale,
La synodalité dans la vie et la mission de l'Église, n°121.

DIOCÈSE DE BESANÇON

Paroisses et Doyennés



Introduction

" Passons sur l'autre rive ".

Telle est l'invitation que le Seigneur ne cesse de nous proposer dans le service de notre Église diocésaine. L'autre rive est celle où l'Esprit du Père et du Fils nous conduit. Le passage est la dimension pascale de toute vie chrétienne et de l'Église. L'Église doit accepter de laisser mourir ce qui doit disparaître afin de laisser naître la nouveauté pour être fidèle à son Seigneur. Elle est engagée dans un chemin d'évangélisation.

Depuis des années, notre diocèse est engagé dans de nombreuses mutations. Le 6 octobre 2019 les Actes synodaux et le 12 avril 2022 les nouvelles orientations catéchétiques ont été promulgués : ils deviennent force de décisions pastorales pour notre diocèse. Notre responsabilité commune envers les territoires paroissiaux engage notre réflexion sur la charge curiale. Dans chacune des 67 paroisses de notre diocèse, une Équipe de Coordination Pastorale (ECP) assure les orientations et le suivi de la vie pastorale de la paroisse avec un curé ou un administrateur. Nous avons également souhaité que chacune des paroisses puisse susciter un(e) délégué(e) pastoral(e). À ce jour, plus d'une quarantaine de délégués pastoraux ont été envoyés en mission dans les paroisses. L'émergence de membres des Équipes de Coordination Pastorale (1997) et de délégués pastoraux (2002) manifeste le travail de l'Esprit Saint au sein de notre diocèse et favorise la vitalité missionnaire et spirituelle de nos paroisses. Nous réfléchissons à l'appel de délégués pastoraux de doyenné.

Le curé, le(a) délégué(e) pastoral(e) et les autres membres de l'ECP sont comme un trépied pour assurer la vie de l'Église en paroisse : annoncer, célébrer et servir sont le

cœur de la mission de l'Église. Ensemble, et chacun selon sa responsabilité propre, ils portent le souci de révéler la présence du Christ au milieu de son peuple. Ils font vivre l'Église comme Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit.

Ils sont invités à vivre de la joie de l'Évangile comme le met en avant le Pape François dans sa première Exhortation Apostolique : « La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus. Ceux qui se laissent sauver par lui sont libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement. Avec Jésus Christ la joie naît et renaît toujours » *La joie de l'Évangile n°1*.

Faire confiance, dialoguer et collaborer sont les trois attitudes pour faire croître la communion au sein des Équipes de Coordination Pastorale. Elles permettent de dépasser les tensions inhérentes à tout groupe humain. Elles créent un climat de fraternité et d'unité.

Je remercie tous les membres des Équipes de Coordination Pastorale. Je suis reconnaissant de leur service d'Église. Ils donnent de leur temps, de leur générosité, de leur talent et de leur engagement pour leur communauté paroissiale.

Que l'Esprit Saint insuffle la sainteté à chacun pour témoigner de la puissance du Christ ressuscité !

1. MISSION DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE (ECP)

Le curé, comme « pasteur propre », conduit la communauté avec le délégué pastoral (DP) et les autres membres de l'ECP.

Tout doit être mis en œuvre pour créer au sein de l'équipe un climat fraternel et convivial, afin de permettre le dialogue et une collaboration dans la confiance, à la lumière de l'Esprit Saint, au service du bien de la communauté.

L'ECP :

- discerne les besoins de la paroisse (priorités et renoncements), définit le projet pastoral à partir des Actes synodaux, des nouvelles orientations catéchétiques et donne la direction ;
- coordonne les actions pastorales, veille à ce qu'une personne ou plusieurs suivent la mise en œuvre des décisions retenues en ECP, leurs avancements, leurs réalisations ;
- joue un rôle d'articulation entre les différents membres et groupes de la paroisse engagés au service de l'évangélisation. Elle veille à la communication et l'entente entre tous les acteurs pastoraux, à la communion fraternelle. Elle suscite un élan missionnaire ;
- favorise l'expression de la communauté (conseil pastoral, assemblées paroissiales...).

Au sein de l'ECP, les trois grandes fonctions de la mission de l'Église sont assurées : l'annonce de la foi, la célébration du salut, le service de la vie des hommes.

- **L'annonce de la foi** (Pôle 1) concerne plus particulièrement les missions pastorales qui visent une annonce explicite de la foi : catéchèse, catéchuménat, recommençants, confirmands, enseignement catholique, pastorale des jeunes, œcuménisme...
- **La célébration du salut** (Pôle 2) concerne la préparation et la célébration de tous les sacrements à tous les âges, ainsi que la vie spirituelle et la vie de prière. Sont associés à ce pôle : les équipes de préparation aux sacrements (baptême, confirmation, mariage...), les équipes des funérailles, les équipes liturgiques, les animateurs des célébrations dominicales de la Parole, de temps forts (messes des familles, dimanche ensemble...), les chorales, les servants d'autel, les sacristains, les personnes qui fleurissent et assurent l'entretien de l'église... La vie spirituelle s'exprime aussi à travers la présence de la vie religieuse, de groupes de prière (équipe du rosaire, partage d'Évangile, mouvements de spiritualité...) et par le ressourcement spirituel des acteurs pastoraux et des membres de l'ECP.
- **Le service de la vie des hommes** (Pôle 3) concerne la charité et demande de porter une attention particulière aux situations de souffrance, de pauvreté, de détresse. Sont notamment concernés : le Service de l'Évangile auprès des personnes malades, les aumôneries de maisons de retraite, d'EHPAD, d'hôpitaux et de prison, la pastorale des migrants, les mouvements de solidarité (Secours Catholique, CCFD, ACAT, équipes Saint-Vincent...), les mouvements d'action catholique, le dialogue inter-religieux...

Ces trois fonctions sont distinctes et pourtant inséparables, interdépendantes et complémentaires. De ce fait, elles peuvent être assumées par les membres de l'ECP ensemble. On peut aussi choisir un référent par fonction. Chaque référent est alors plus attentif aux équipes concernées par son pôle.

Dans tous les cas, l'ECP ou les référents :

- recensent les équipes de la paroisse et les mouvements ;
- se tiennent informés de ce qui se vit au sein de ces différents groupes (besoins, attentes, difficultés...) et participent à certaines de leurs rencontres ;
- les accompagnent, les encouragent, les soutiennent et appellent de nouvelles personnes ;
- sont en relation avec les différents Services diocésains qui les soutiennent dans leurs projets ;
- sont attentifs à la vie associative, politique, sociale et économique de la paroisse, du doyenné.

La vie économique de la paroisse

- Le conseil pour les affaires économiques, sous la présidence du curé, est en charge des finances, du patrimoine et de la vie matérielle de la paroisse, au service de la mission. Il est nécessaire, qu'en plus du curé, un membre de l'ECP siège au conseil économique et puisse faire le lien entre les deux instances.

2. COMPOSITION DE L'ECP

L'ECP est constituée :

- du curé ou administrateur ;
- du DP membre de droit (aucun pôle ne lui est attribué) ;
- de 3 à 5 laïcs, associés par lettre de mission à l'exercice de la charge pastorale du curé.

Ces hommes et ces femmes, d'âge différents et aux talents variés, peuvent être selon leurs charismes référent d'un pôle.

Lorsqu'il y a un vicaire, il participe habituellement à l'ECP.

3. CRITÈRES D'APPEL

Les membres de l'ECP sont des baptisés, participant à l'Eucharistie dominicale, confirmés (si ce n'est pas le cas, on leur proposera de cheminer vers la confirmation), insérés dans la communauté humaine et paroissiale, aptes à travailler en équipe, ayant le sens de l'Église.

Ils se reconnaissent au service de la communauté et sont prêts à donner du temps pour témoigner de la joie de l'Évangile. Dans cet engagement, ils sauront :

- entretenir la communion fraternelle ;
- écouter, dialoguer, soutenir, encourager, remercier ;
- mettre en relation, susciter des vocations nouvelles ;
- faire circuler les informations, en apprécier la pertinence.

4. CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION

- La durée du mandat est de trois ans, renouvelable ordinairement une fois.
- L'ECP se retrouve régulièrement une fois par mois, habituellement durant 2 h 00 (lorsqu'un prêtre est curé de plusieurs paroisses, certaines rencontres peuvent réunir plusieurs ou toutes les ECP). Pour chaque rencontre, le curé et le DP - en l'absence de DP avec un membre de l'ECP - préparent un ordre du jour et l'envoient à chacun avant la réunion. Un compte rendu est réalisé et transmis à tous. Certaines décisions prises ou actions à mener sont communiquées à la communauté paroissiale.
- À chaque rencontre, sont prévus une prière, un partage de la Parole de Dieu, un temps d'échanges personnels et de réactions sur les événements vécus dans la paroisse, dans la société ou dans l'Église.
- Les décisions sont prises ensemble et font l'objet d'un consensus. Sans consensus, il est souhaitable de prendre du recul, de laisser du temps pour la réflexion personnelle, le discernement et la prière. Les membres sont attentifs à la mise en œuvre des décisions dans un esprit évangélique et assument les choix pastoraux. Lors de tensions ou de gestion de conflits, ils favorisent le dialogue et la communion.
- Les membres de l'ECP font preuve d'attention bienveillante, d'ouverture d'esprit et de cœur et se soutiennent mutuellement. Ils agissent au nom de l'ECP et non pas en leur nom propre. Ils ont un devoir de discrétion et de confidentialité.
- S'il n'y a pas de conseil pastoral de doyenné, on peut envisager qu'une partie ou tous les membres des ECP d'un même doyenné le constitue. D'autres personnes peuvent y être invitées selon les réflexions ou thèmes abordés (Décret 10 du Synode diocésain).
- La paroisse (ou le doyenné) prend en charge les frais engagés par ses membres pour assurer leur formation et les abonne à la revue *Église de Besançon*.

5. ACCOMPAGNEMENT

- L'archevêque a nommé un responsable diocésain pour assurer l'accompagnement des DP et des ECP (joignable à dp-ecp@diocese-besancon.fr ou au 06 47 61 43 71).
- À son initiative, l'ECP prend un temps de ressourcement spirituel, parfois avec d'autres ECP du doyenné, et/ou un temps de bilan de l'activité pastorale. Lors du renouvellement, une relecture avec des pistes de réflexion est proposée par le diocèse.
- Pour le soutien dans la mission, chaque membre peut bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement spirituel.

6. FORMATION

- L'ECP participe chaque année aux temps de formation et ressourcement spirituel proposés par le diocèse.
- Les membres de l'ECP sont invités à participer aux différents cycles ThéoFIL proposés en paroisse, en doyenné, à l'université d'été ou à distance (ThéoFIL Église est recommandé). Ils peuvent être appelés à suivre ThéoFOR (formation à la responsabilité pastorale).

7. RENOUELEMENT de l'ECP

- Lors du renouvellement de l'ECP, le responsable diocésain envoie à chacun des membres un courriel qui précise les modalités du renouvellement.
- Afin d'élargir le choix des personnes susceptibles d'être appelées et pour associer plus étroitement les paroissiens, une consultation est organisée lors d'une assemblée paroissiale ou d'un rassemblement dominical. Pour donner suite à cette consultation, l'ECP discerne les personnes à appeler, en conformité avec la composition de l'ECP et les critères d'appel (Cf. 2 et 3).
- Les personnes pressenties pour rejoindre l'ECP sont rencontrées par le curé ou le DP. La mission leur est présentée (Cf. 1 et 4). Lors d'une célébration eucharistique dominicale, ils reçoivent la lettre de mission de l'ECP.
- Pour une bonne continuité de la mission, l'équipe est renouvelée, si possible, par moitié tous les trois ans.
- Au cours de sa mission, un membre peut être confronté à des situations particulières (déménagement, maladie...) ou parfois à des difficultés. Il en discute auparavant avec le curé et, si besoin, avec le responsable diocésain des DP et des ECP. Si le mandat se termine par une démission, la personne envoie à ce dernier un courrier précisant les raisons de son départ.

À la suite du départ d'un membre, une nouvelle personne est recherchée et termine la durée du mandat. En lien avec le curé, le responsable diocésain des ECP et des DP rédige une nouvelle lettre de mission pour l'ensemble de l'équipe.

Besançon, le 8 décembre 2022

Solennité de l'Immaculée conception de la Vierge Marie

† Jean-Luc Bouilleret
Archevêque de Besançon

+ Jean-Luc Bouilleret

" L'intimité de l'Église avec Jésus est une intimité itinérante, et la communion se présente essentiellement comme une communion missionnaire. Fidèle au modèle du Maître, il est vital qu'aujourd'hui l'Église sorte pour annoncer l'Évangile à tous, en tous lieux, en toutes occasions, sans hésitation, sans répulsion et sans peur. La joie de l'Évangile est pour tout le peuple, personne ne peut en être exclu ".

Pape François, *La Joie de l'Évangile* n°23

Frères,

je vous exhorte [...] à vous conduire d'une manière digne de votre vocation :

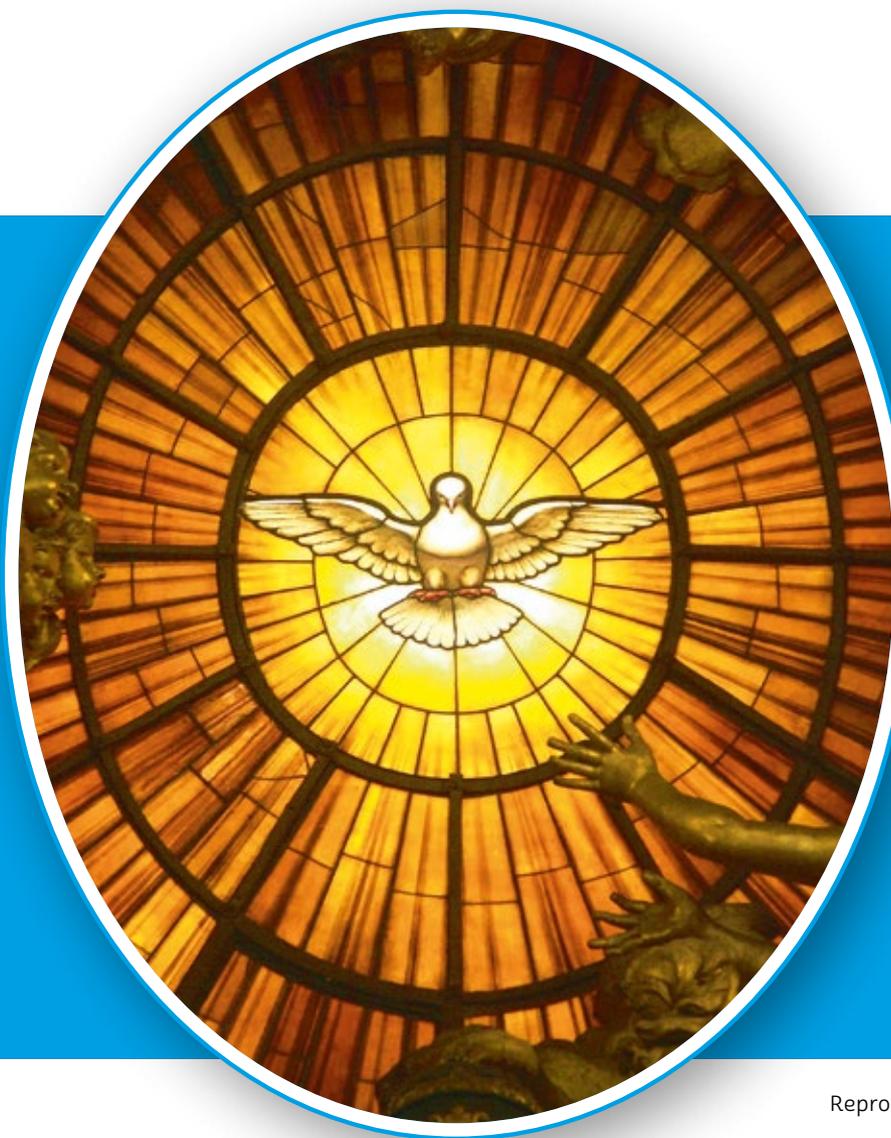
ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, supportez-vous les uns les autres avec amour ;

ayez soin de garder l'unité dans l'Esprit par le lien de la paix.

Comme votre vocation vous a tous appelés à une seule espérance, de même il y a un seul Corps et un seul Esprit.

Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, au-dessus de tous, par tous, et en tous.

Epître aux Ephésiens 4, 1b-6



Reproduction d'un vitrail de Saint-Pierre de Rome figurant l'Esprit Saint

Archevêché – 3 rue de la Convention – 25000 Besançon
Tél accueil : 03 81 82 60 20